Fapt la cgt
pour le droit à la communication
FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 6 juillet 2018

LA POSTE

Il est inacceptable que les postiers fonctionnaires soient les fonctionnaires d'État les plus mal payés.

DONNONS DE LA VOIX !

Quand il y a réforme positive, la Direction de La Poste n'applique pas. Quand il y a gel, elle applique. C'est toujours le salarié qui trinque !

En 2016, le gouvernement de l'époque a décidé, timidement, de faire évoluer les grilles de fonctionnaires (dispositif PPCR) par deux leviers :

- un premier dénommé "Primes-points" dont la mise en œuvre ne devrait plus tarder selon La Poste

- un second, qui prévoit des évolutions des grilles de tous les grades et catégories

Comme pour chaque réforme indiciaire de la Fonction Publique, La Poste a encore été la dernière à la mettre en place pour les fonctionnaires y travaillant.

Au retard imputable à La Poste, s'ajoute deux difficultés « habituelles ». Les grades de La Poste depuis la réforme de 1993 ne sont pas totalement identiques à ceux de la fonction publique et cohabitent deux « familles » de grades, les reclassés et les reclassifiés. A cela se rajoute les décisions du gouvernement actuel qui a décidé de geler PPCR.

Là, La Poste a su appliquer.

Les négociations se sont donc ouvertes début mai. La CGT a porté les revendications suivantes :

- l'application a minima des indices Fonction Publique à La Poste
- la transformation des échelons exceptionnels en échelons normaux
- pas d'augmentation de la durée des carrières, voire la diminution pour certains grades
- une application de la réforme aux dates prévues par PPCR (2017 à 2020), donc immédiates à La Poste, pour les premières mesures
- le grade CAPRO doit être sur l'échelle de la catégorie A (cadre) et l'ATGS le grade terminal de l'équivalent de la catégorie B
- une évolution des grilles CA2 et CA1, qui n'en ont pas connu depuis 1993.

Dispositif PRIMES / POINTS

Il consiste à transformer des primes en points. Si cela n'a pas d'incidence sur le net perçu, cela se traduit par une pension légèrement supérieure car calculée sur l'indice.

Compte tenu des prélèvements différents sur le traitement et les primes, cela se traduit par :

Pour la catégorie A: 9 points attribués
L'équivalent de 7 retirés sur le complément de rémunération

Pour la catégorie B: 6 points attribués
L'équivalent de 5 retirés sur le complément de rémunération

Pour la catégorie C: 4 points attribués
L'équivalent de 3 retirés sur le complément de rémunération

EXEMPLES :		Aujourd'hui	Après le décret
APN1 au 9ème échelon	BRUT	436	441
	REEL	384	388
ATG2 au 12ème échelon	BRUT	523	531
	REEL	448	454
CA2 au 14ème échelon	BRUT	808	820
	REEL	663	672

Les négociations ont permis quelques évolutions. La première et pas la moindre, c'est que nous sommes sur une négociation globale, c'est-à-dire qui donnera de la visibilité sur les 3 ans à venir, plutôt qu'une négociation annuelle comme voulait l'instaurer La Poste.

Mais beaucoup de nos revendications demeurent.

Ainsi pour l'APN2, nous demandons que le dernier échelon ne soit que de deux ans. Nous maintenons notre revendication de la mise ne œuvre de cette mesure au plus tard pour 2020.

PROPOSITION DE LA POSTE :

APN1 / Préposés		1 échelon supplémentaire (4 ans !)	479 en 2018, 486 en 2021
APN2 / AEX / AAPSG		Indice terminal	558 en 2021
ATG1	2 points uniformes	Indice terminal	602 en 2018, 604 en 2019
		Échelon exceptionnel	622 en 2018, 623 en 2019
Contrôleur	2 points uniformes	Indice terminal	602 en 2018, 604 en 2019
ATG2 / CTDIV	2 points uniformes	Indice terminal	631 en 2018, 638 en 2019
ATGS	2 points uniformes	Indice terminal	656 en 2018, 665 en 2019
CAPRO	2 fois 1 point uniformes	1 échelon supplémentaire (3 ans)	701 en 2018, 707 en 2019
CA1	3 points uniformes en 2 fois	Indice terminal	752 en 2018, 758 en 2020
		Échelon exceptionnel	798 en 2018, 804 en 2020
CA2	2 points uniformes en 2 fois	Indice terminal	854 en 2018, 855 en 2020
CS	8 points uniformes (9 pour les 10è et 11è échelons)	Indice terminal	985 en 2019, 995 en 2020
		Indice supplémentaire	1015 (3 ans) en 2021

Pour le moment nous n'avons pas de précision concernant les autres grades de reclassés

La Poste a exigé un accord alors que ce n'est pas nécessaire dans la Fonction Publique. La CGT l'a signé le 7 novembre 2017 ! Les décrets d'application ne sont toujours pas sortis. Les seules incidences étant sur les retraites, c'est une nouvelle démonstration du mépris du gouvernement vis-à-vis de retraités et du laissé faire de La Poste.

Dès la publication du décret, la mesure est applicable. Comme le changement d'indice se fait dans le même échelon, il n'y a pas besoin des 6 mois pour en bénéficier à la retraite. Donc, un postier partant à la retraite le 1er décembre par exemple en bénéficiera donc même si le décret sort en octobre.

C'EST INADMISSIBLE, FAISONS-NOUS ENTENDRE !!

Fapt la cgt — conditions de travail — SALAIRE — Service public

Avec vous au quotidien, Votez CGT !

Protection sociale — Emploi — égalité professionnelle

Élections CT, CAP, CCP La Poste du 03 au 06 décembre 2018

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

.....

Code Postal ..... Ville .....

(Facultatif) Téléphones → (perso) ..... → pro .....

Grade/Classification ..... Métier .....

Service/Bureau (nom et adresse) .....

MATERIEL FINANCÉ PAR LES COTISATIONS DES SYNDIQUÉS CGT

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT • 263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél. : 01 48 18 54 00 - Fax : 01 48 59 25 22 -C.C.P. Paris 20376 D • www.cgt-fapt.fr • e-mail : fede@cgt-fapt.fr